AR Prefecture

058-200067700-20230627-203 **20537075**Reçu le 29/06/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation: 21 Juin 2023. Présents: AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, , Excusés: BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, CLAVEL Eric, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Éric, Secrétaire de séance: GRZESKOWIAK Ingrid En exercice: 44. Présents: 25. Votants: 31

17. <u>Développement économique - Vente à une entreprise du territoire d'une emprise d'environ 136 378 m² à prélever sur les parcelles cadastrées AV181, AV110, AV164 et AV183 au Four à Chaux</u>

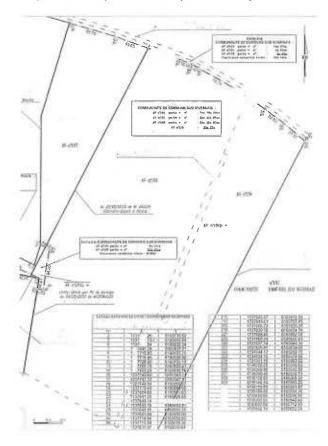
Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté est propriétaire de terrains sur la Zone d'Aménagement Concerté du Four à Chaux à Decize.

L'intérêt porté par la société Européenne biomasse sur ce site pourrait voir à termes l'implantation d'une unité de production de 150 000 tonnes de HPCI Green Pellet. La proximité de la ZAC du Four à Chaux avec les ressources forestières du Morvan constitue un atout majeur pour le processus d'approvisionnement.

L'investissement envisagé pour la construction du site avoisinerait 100 millions d'euros pour une création de 50 emplois directs et 300 autres induits.

A cette fin, et après avoir résolu certaines questions réglementaires auprès des services de l'Etat avec l'appui du Préfet et des services de la CCSN, il convient encore de lever les questions de possibilités de raccordement aux réseaux avec les concessionnaires, de purger deux sites archéologiques sur l'emprise foncière, de faire les études inhérentes au captage d'eau et à la stabilité des sols.

Au terme d'une négociation, la Société Européenne Biomasse, sur la base d'une estimation du Pôle d'évaluation domaniale à 8€ le m², est prête à acquérir pour 1 091 024 € hors taxes un terrain d'une emprise de 136 378 m² à prélever sur les parcelles cadastrées AV181 (34 127 m²), AV110 (2 825 m²), AV164 (77 866 m²) et AV183 (21 560 m²).



AR Prefecture

058-200067700-20230627-2023_075-DE Reçu le 29/06/2023 N° 2023/075

Cette offre s'inscrit dans le programme global d'aménagement de la zone envisagé au budget de la Communauté cette année dans lequel ont été provisionnées les fouilles archéologiques préventives. Ces fouilles, en cours d'analyse d'offre devraient permettre une libération du terrain au plus tard au 1^{er} trimestre 2024.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'autoriser la Présidente :

À signer la promesse unilatérale de vente à venir en garantissant l'économie générale ainsi que le prix au m²

À signer tous autres documents relatifs à cette affaire et notamment les actes découlant de la promesse.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 29/06/2023

Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente,